

TROPHÉES 2022 DU BENEVOLAT

Règlement

Article 1 : L'organisateur et l'objectif

France Bénévolat Quimper Cornouaille organise dans le cadre de la journée mondiale du Bénévolat du 5 décembre 2022 de la semaine du bénévolat qui se déroulera du 5 au 10 décembre 2022 les trophées du Bénévolat

Article 2 : Portée de l'opération

Les trophées du Bénévolat organisés par France Bénévolat Quimper Cornouaille portent sur une ou des actions *qui favorisent le bénévolat des personnes en situation de handicap*

Bénévolat & Handicap La richesse de la différence

Article 3 : Associations concernées

Le trophée est ouvert à toutes les associations de Quimper et ses environs
Le dossier de participation est adressé par mail aux associations qui en font la demande et disponible sous format papier dans les locaux de France Bénévolat Quimper Cornouaille 1 Allée Monseigneur Jean René Calloch à QUIMPER. Il est également téléchargeable sur le site internet de FBQC www.quimper.francebenevolat.org

Article 4 : Transmission des dossiers

Les dossiers sont à transmettre à l'adresse suivante avant le 25 Novembre 2022 MINUIT

France Bénévolat Quimper Cornouaille
1 Allée Monseigneur Jean René Calloch
29000 Quimper

OU

par mail fb.quimper@francebenevolat.org

Article 5 : Le jury

Un jury composé de membres de France Bénévolat, représentants des collectivités, journalistes et personnalités sollicitées par France Bénévolat Quimper Cornouaille étudie et classe les dossiers reçus.

La présidence du jury est assurée par la Présidente de France bénévolat Quimper Cornouaille.

La présidente anime les discussions et dispose d'une voix double pour départager le jury si nécessaire.

Article 6 : Prix

Le premier projet est récompensé.
Le Jury a toute liberté d'attribuer des prix secondaires.

Les prix sont remis en présence de Madame Assih, Maire de Quimper et Madame Heymès, Présidente de France Bénévolat Quimper Cornouaille

Article 7 :

La ou Les associations lauréates sont prévenues au plus tard le 30 novembre 2022 Elles présentent leurs activités lors de la cérémonie de remise des prix le 9 décembre 2022

Article 8 :

Le fait de participer au concours implique l'acceptation des dispositions du présent règlement

Article 9 :

Tous les participants aux trophées du Bénévolat de France Bénévolat Quimper Cornouaille autorisent les organisateurs à utiliser leur nom, adresse et photographie dans les médias et dans toutes manifestations publiques liées à cette opération, sans que leur utilisation puisse ouvrir à quelque droit que ce soit.

Article 10 :

L'organisateur se réserve le droit de proroger les délais de l'opération si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Le règlement peut être consulté ou téléchargé sur le site internet de l'organisateur.

Il est joint aux demandes de dossier de candidature.

Article 11 :

La participation aux trophées du Bénévolat de France Bénévolat Quimper Cornouaille implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.